

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 13 Mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Ernest DURAND, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Zalifaou BERNÈS.

Excusés : Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions aux associations

M. le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention déposés au titre de l'exercice 2023 ont été examinés en réunion préparatoire avec les adjoints et propose de valider leurs propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant attribué
AAPPMA Société de pêche	1 000 €
ACCA Société de chasse	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
Anciens combattants et prisonniers de guerre	100 €
Arts Martiaux	300 €
BDSP Basket club	2 300 €
Cadajoux Bio	300 €
Comité des fêtes	5 200 €
Coopérative sportive et culturelle école	300 €
Ecole de foot du Pays d'Agout	1 000 €
FNACA	100 €
INICI	300 €
Louis Desferrats	300 €
MAAYAN	300 €
Pays d'Agout Football Club	1 950 €
Pétanque St Paulaise	300 €
Ping Saint Paulais	2 300 €
Ste Cécile de Plane Sylve	350 €
St Paul Cap de Tout	300 €
Vélo Sport Léo Lagrange	1 000 €
ADMR St Paul Cap de Joux	2 000 €
Croix Rouge	450 €
Croix Rouge - Autabus	200 €
Les Restos du cœur	400 €
Secours populaire	200 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Puylaurens	200 €
Total Général	21 750 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 081-218102663-20230316-2023_06-DE



Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations dont ils sont représentants, adhérents ou administrateur.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Vandendriessche', written in a cursive style.

